

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Pourquoi l'Angleterre voudrait sauver l'Entente.** — La France n'est plus « isolée ». Sa position est plus forte. — La Commission des Réparations va constater un nouveau manquement allemand. — La rentrée du Parlement.

Avant de se séparer, M. Bonar Law et M. Raymond Poincaré ont tenu à déclarer que si l'on ne s'était pas entendu, ce défaut d'entente n'en laissait pas moins intacte l'Entente (avec un grand E), et ils ont même ajouté qu'elle restait cordiale... Est-ce bien exact ?

Nous ne pouvons nous défendre d'un certain scepticisme.

En l'espèce, il s'agit de quelque chose de beaucoup plus grave que d'une dispute, ce d'un désaccord passager sur un point de détail. Il s'agit de l'opposition profonde de deux politiques.

Il s'agit, pour la France, de défendre, non des principes, mais les droits vitaux qu'elle tient de sa victoire.

Et ces droits vitaux, l'Angleterre manœuvre pour l'en priver, au bénéfice de notre débiteur.

Que l'Angleterre s'efforce, malgré tout, de sauver encore l'Entente, quoi de plus compréhensible, quoi de plus naturel ?

A tout bien considéré, la rupture atteint plus profondément nos intérêts que ceux de l'Angleterre.

Quand notre Alliée d'hier prétend nous interdire d'obtenir du Reich de légitimes réparations, qui pâtit surtout de cette attitude ? Est-ce la Grande-Bretagne ? Non, n'est-ce pas ?

Au total, Londres ne peut nous faire un grief d'une action... désobligeante de sa part.

Et puis, les Anglais, gens pratiques, se rendent pleinement compte de l'appui indispensable que nous pouvons leur apporter dans le règlement des affaires d'Orient.

S'ils se refusent à demeurer à nos côtés dans notre différend avec l'Allemagne, ils souhaitent ardemment que nous restions aux leurs dans le différend oriental.

Et, de fait, si l'union franco-britannique se dissociait également en ce domaine, les plus graves éventualités deviendraient possibles.

N'est-ce pas, en partie, le sort de leur immense empire colonial musulman qui est en jeu à Lausanne ?

De là leurs manifestations de sympathies et leur désir de maintenir l'Entente... en Orient !

Si la conduite de l'Angleterre est ambiguë et comme hésitante, celle de la France, par contre, est plus nette, plus franche : elle sait où elle va.

D'ailleurs sa « position diplomatique » paraît plus forte aujourd'hui. Jusqu'ici, à l'issue de toutes les conférences interalliées, notre pays se trouvait en quelque sorte isolé.

Cette fois, au contraire, il en va tout autrement : c'est autour de la France que se sont groupées la Belgique et l'Italie, en attendant que les états de l'Europe Centrale imitent leur exemple.

Et c'est un fait dont on saurait exagérer l'importance que cette mise en minorité de la Grande-Bretagne par le trio France-Italie-Belgique et l'isolement de la première.

Cette rencontre ne peut qu'impressionner favorablement nos concitoyens, — et rassurer, si c'est encore possible, la phalange trop nombreuse des timorés, des « défaitsistes de la paix ».

Après des puissances étrangères, les répercussions ne seront pas moindres : la solidarité de la Belgique et de l'Italie montre, en effet, que la cause que nous plaçons si péremptoirement leur cause et celle de toutes les nations victimes de l'agression germanique.

Qui peut dire si les Etats-Unis eux-mêmes, à la lumière de ces événements, ne modifieront pas leur attitude ?

Quoi qu'il advienne ce sera l'honneur de M. Poincaré d'avoir rompu avec une tradition de faiblesse et d'avoir accompli courageusement et loyalement l'admirable effort de restauration de la politique française qui a fait reculer les forces ennemies de notre pays et rallié les

sympathies de ceux des alliés qui sont exposés aux mêmes périls que nous.

La Commission des Réparations est appelée à se prononcer sur un nouveau manquement de l'Allemagne, touchant, cette fois, aux livraisons de charbon.

Le 28 décembre, en effet, par une lettre de M. Louis Barthou, la délégation française demandait la constatation du manquement commis par l'Allemagne.

Elle indiquait les résultats obtenus du 1<sup>er</sup> janvier au 10 décembre 1922 : alors que les livraisons exigées de l'Allemagne s'élevaient à 14.361.000 tonnes, les livraisons réellement effectuées par l'Allemagne ne s'élevaient qu'à 11.903.000 tonnes, soit 82, 8 0/0 du programme fixé.

Le 30 décembre, en réponse à la demande de la délégation française, sir John Bradbury faisait connaître officiellement qu'il ne s'agissait pas, si la Commission des Réparations discutait le manquement de l'Allemagne.

La France consentit, par courtoisie pour M. Bonar Law, à retarder le débat jusqu'à ce que la conférence de Paris eût pris fin.

Maintenant que cette conférence est terminée rien ne s'oppose à la constatation du manquement.

Au sein de la Commission des Réparations le signalera dans le plus bref délai aux gouvernements alliés, et ne sera pas accessible aux tentatives de diversion qui se sont dessinées.

Les Allemands et leurs amis semblent s'étonner, en effet, de l'activité avec laquelle la commission des réparations, aussitôt après la conférence de Paris, s'occupe de constater le manquement relatif au charbon.

Cet étonnement n'est guère justifié : on serait surpris, plutôt, de la longanimité avec laquelle l'Allemagne a été traitée jusqu'ici.

L'ère des faiblesses paraît close !

Le Sénat et la Chambre ont repris, mardi, leurs travaux.

Les deux Assemblées vont se trouver en présence de deux problèmes d'une extrême importance : question extérieure, question financière.

La situation extérieure a sensiblement évolué depuis la séparation des Chambres : la conférence de Paris s'est terminée comme on sait. Le gouvernement français a pris ses responsabilités : aujourd'hui il a les mains libres pour agir vis-à-vis de l'Allemagne.

Il appartient au Parlement de prendre, à son tour, ses propres responsabilités.

Il faut espérer d'ailleurs qu'il donnera au Président du Conseil une importante confiance qui lui permettra d'agir au nom de la nation entière, avec la pleine autorité qu'il sied en de telles matières.

Le gouvernement français va s'engager définitivement dans une politique nouvelle, touchant aux réparations : il importe qu'il dispose de l'appui de la grande majorité du Parlement.

Quant au problème financier, il est lié en partie au problème des réparations. La discussion du budget va se poursuivre, avec la volonté, sinon de réaliser, dès maintenant, un équilibre parfait des recettes et dépenses, du moins de préparer cet équilibre.

Rien de décisif d'ailleurs ne pourra être fait tant que nous ne saurons pas comment, dans quel délai et sous quelle forme l'Allemagne effectuera des versements.

Au total, c'est la question des réparations qui est au centre même des affaires de la France.

Et c'est pourquoi il importe que le Parlement se prononce au plus tôt sur le plan élaboré par le gouvernement français.

Pour s'engager définitivement dans l'action, le Président du Conseil a besoin d'une large approbation des Chambres : il la mérite. Il doit l'avoir !

Par ailleurs, nous l'avons dit un vaste labeur s'offre à l'activité du Parlement ; de nombreux projets de loi attendent leur examen. Puisse l'année 1923 ne pas être perdue pour le pays.

M. D.

## INFORMATIONS

### Les troupes américaines en Rhénanie

Après un long débat, le Sénat américain a voté la motion Reed, demandant le retrait des troupes américaines de la Rhénanie.

Au cours de la discussion, M. Lodge a déclaré que, quoiqu'il fût partisan du retrait des troupes américaines, il regarderait comme très malheureux que l'on fit, en ce moment, quoi que ce fût qui tendit à laisser croire que les Etats-Unis prenaient parti dans la controverse des réparations.

**Le bilan de la Banque allemande**

Le bilan de la Banque allemande d'empire, au 30 décembre, accuse une augmentation de 143 milliards de marks dans la circulation des billets, qui atteint ainsi 1.230 milliards de marks.

**Les sanctions en territoire Rhénan**

La haute commission interalliée des territoires rhénans a interdit, dans l'intérêt de l'ordre public, la représentation, en territoires occupés, d'un film de propagande antifrançaise, représentant faussement l'Allemagne comme dépouillée au profit de la France du charbon qui lui est nécessaire.

**Des ingénieurs français sont dirigés sur la Ruhr**

Quarante ingénieurs des mines ou de la marine sont partis dimanche, à 21 h. 55, de la gare du Nord pour se rendre à Essen. Là ils seront dirigés sur les principales mines de la Ruhr, dont ils auront sans doute, sur un ordre de Paris, à prendre la direction.

**La situation en Allemagne**

Les sentiments de la population berlinoise dans les circonstances actuelles ne se traduisent par aucune manifestation extérieure. Le gouvernement déclare de nouveau qu'il ne peut entrer en pourparlers avec la France seule et, que si Essen est occupé, il protestera énergiquement contre ce qu'il considère comme une violation du traité de Versailles. La population d'Essen est profondément calme.

**Ils ne doutent de rien !**

L'assurance des Soviets ne connaît décidément pas de limites. Voici leur dernière trouvaille : ils viennent de demander si le gouvernement de la République ne serait pas disposé à envoyer en Russie une mission militaire ayant à sa tête le maréchal Joffre, pour réorganiser l'armée rouge et les divers départements militaires russes.

A cette demande, qui fut transmise, parait-il, par M. Herriot, M. Poincaré et M. Maginot ont bien entendu, répondu qu'ils étaient peu disposés pour l'instant à envoyer le maréchal chez les signataires des traités de Brest-Litovsk et de Rapallo.

**Les relations franco-italiennes**

Les journaux italiens continuent activement leur campagne en faveur d'un développement des relations franco-italiennes. Pour eux, le rapprochement politique qui s'est produit entre la France et l'Italie, au cours des délibérations de la conférence de Paris, doit être suivi d'un rapprochement économique, basé sur de nouvelles conditions qui seront créées par l'occupation de la Ruhr. Les journaux font remarquer que l'Italie, plus que tout autre pays, a besoin de charbon et qu'une entente sur ce point entre la France et l'Italie serait profitable aux deux pays.

Ils continuent à critiquer assez vivement l'attitude de l'Angleterre qui, écrivent-ils, semble vouloir maintenir systématiquement et définitivement les pays alliés au rang de paupers pauvres.

### En Irlande

Samedi matin, de bonne heure, des hommes armés ont arrêté entre Dublin et Howth, un train de marchandises. Après avoir ordonné au mécanicien et au chauffeur de détacher la machine, ils l'ont lancée dans la direction de Howth, sachant très bien qu'un train de voyageurs arrivait en sens inverse. La machine a déraillé à un point où les rails avaient été enlevés. Le train de voyageurs est entré en collision avec la machine. Les wagons du train ont été presque entièrement détruits et plusieurs personnes ont été blessées.

### Le déficit budgétaire

Le rapport supplémentaire de M. Bokanowski, rapporteur général, fait apparaître ainsi la balance des recettes et des dépenses du budget de 1923 à la date du 26 décembre dernier :

L'évaluation du déficit indiqué au rapport général était de 3.700 millions. L'évaluation nouvelle des recettes apporte un complément de ressources de 1.150 millions et les dépenses nouvelles se chiffrent par 946 millions. Le budget général s'améliore d'une recette de 213 millions qui réduira ainsi l'appel aux ressources d'emprunt pour l'équilibre de 3.487 millions.

A ce moment restait encore à voter les budgets du ministère des finances et celui des affaires étrangères, qui ont subi peu de modifications en séance.

**Un emprunt de 3 milliards**

Le « Journal officiel » publie : Finances : Par arrêté du ministre des finances, le Crédit National est autorisé à émettre un emprunt au capital nominal maximum de 3 milliards de francs, en bons de 500 fr. 6 0/0, pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

**Un tableau de Renoir vendu près d'un million**

Au cours d'une vente de peintures françaises, un tableau de Renoir a atteint le prix formidable de 70.000 dollars (soit au cours moyen de 14 fr. pour un dollar, 980.000 fr.).

**L'exercice du commerce sur la voie publique**

Le 8 mars 1922, un arrêté du maire de Cannes, approuvé par le préfet, interdisait la vente de marchandises et l'exercice de toute profession ou industrie sur la voie publique. Poursuivi devant la justice de paix pour avoir contrevenu à l'arrêté, un photographe a été relaxé des fins de la poursuite, l'arrêté municipal étant déclaré contraire à la liberté du commerce.

**Elections sénatoriales**

Voici le résultat des élections sénatoriales qui ont eu lieu dimanche :

CHARENTE-INFÉRIEURE  
Inscrits, 1.000. — Votants, 991.  
M. Lauraine, député radical, est élu par 895 voix.

PAS-DE-CALAIS  
Inscrits, 1.965. — Votants, 1.964.  
Ont obtenu :  
MM. Elby, rép. de gauche, 1.033 voix, ELU ; Basly, dép. soc., 536 ; Loth, rad., 315 ; Marty, 73.

**Service des transports**

M. Loubet, le dévoué sénateur du Lot, a reçu la lettre suivante du ministre des travaux publics :

« Monsieur le sénateur,  
« Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt que présenterait, pour les populations du département du Lot, l'extension du service public subventionné de transport automobiles actuellement en exploitation sur les lignes de Labastide-Murat à Saint-Projet, de Montcuq à Cahors par Saint-Cyprien, de Caselnau à Lalbenque. J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai soumis à l'examen du Conseil général des ponts et chaussées le dossier du projet d'avenant, élaboré à cet effet, dès que j'en ai été saisi par le préfet du Lot. Vous pouvez être assuré que je m'efforcerai de hâter, dans toute la mesure du possible, l'instruction réglementaire de ce projet.  
« Agréé, etc. etc.

**Magistrature**

Notre compatriote M. Adrien Born, originaire de Pons, juge à Bourgneuf est inscrit au tableau d'avancement pour la 3<sup>e</sup> classe. Félicitations.

**Hypothèques**

M. Delpoux, commis d'hypothèques à Figeac, est nommé à Tonnerre (Yonne).

## CE QU'IL FAUT RÉPÉTER

Depuis plusieurs semaines, des exhortations répétées et nécessaires sont adressées aux consommateurs, au sujet du pain : « Economisez le pain, leur dit-on. »

Aux producteurs, on recommande d'intensifier la production et de ne pas donner le blé comme aliment au bétail.

Si l'on en croit certaines enquêtes, il paraîtrait que les propriétaires ont répondu à l'appel du ministre de l'Agriculture et que la culture du blé a été intensifiée.

Il est certain que l'appel aux consommateurs sera également entendu que ceux-ci ne rechigneront pas à avoir le pain qui contiendra de la farine de seigle.

Au surplus, si on ne fabrique que ce pain-là, chacun sera bien obligé de le manger.

Mais ce qu'il faut répéter aussi, c'est la protestation adressée au ministre de l'Agriculture, par l'Union fédérative des Associations agricoles corréziennes :

« En dépit de nos légitimes vœux : « On continue à laisser exporter à l'étranger les scories ainsi que les tourteaux, qui manquent ensuite parfois en France, où ces produits se vendent hors de prix. »

« On continue à maintenir les droits d'entrée prohibitifs de 30 fr. par 100 kilos sur les sels potassiques allemands, ce qui vaut à l'agriculture française de payer ces engrais au double de leur valeur réelle. »

« Assez de discours et de belles paroles pour les cultivateurs. Des actes ! des actes ! »

Eh bien ! qui peut ne pas approuver cette protestation élevée par des cultivateurs ? On ne cesse de leur adresser recommandations, supplications pour que la culture du blé soit plus importante ; on les exhorte à ne pas nourrir le bétail avec du blé, et voilà qu'on ne leur donne ni tourteaux pour ce bétail, ni engrais pour la culture des terres.

De tels faits sont préjudiciables aux cultivateurs : les autorités agricoles devraient bien s'en rendre compte.

C'est cela qu'il ne faut pas cesser de leur répéter, afin qu'elles donnent satisfaction aux demandes légitimes des cultivateurs.

Car, si ceux-ci sont obligés de payer à des prix très élevés tourteaux et engrais, sont-ils certains de réaliser un bénéfice égal aux dépenses faites et à la somme de travail fourni pour intensifier la culture ?

Hélas ! c'est toujours la même chose ! Pendant qu'on fait appel à la bonne volonté, aux efforts de chacun pour arriver à une situation meilleure du pays, il en est d'autres qui font de la spéculation en vendant à l'étranger — parce que celui-ci achète plus cher certainement — les denrées, les matières qui font besoin aux travailleurs du pays !

Certes, cela on ne le répètera jamais assez !

LOUIS BONNET.

### Contributions indirectes

M. Dumas, vérificateur des contributions indirectes à Gramat, est nommé à Lavaveix (Creuse).

## Question à étudier

Au sujet de l'incendie qui eut lieu tout récemment dans le faubourg St-Georges, un de nos correspondants nous écrit pour nous indiquer le vrai remède à apporter à l'insuffisance des moyens dont on dispose à Cahors pour combattre efficacement les incendies partout.

« Puisque, dit-il, le Lot contourne Cahors, il serait facile d'y puiser au moyen d'une moto-pompe soit électrique, soit à pétrole et quelle que soit la dimension des conduites, on serait assuré de ne pas manquer d'eau. »

Le moyen indiqué n'est certainement pas mauvais, car il est employé dans plusieurs villes.

C'est ainsi que nous lisons dans l'Avenir de l'Orne du 7 janvier : « La ville d'Argentan est la seule du département de l'Orne, à posséder une moto-pompe. »

En apprenant les sérieux services que cette pompe serait appelée à rendre en cas de sinistre la ville d'Alençon, de suite, envisage l'achat d'une moto-pompe semblable.

« Et nous croyons savoir que, de son côté, la ville de Flers songerait à faire une acquisition identique. »

Notre confrère de l'Orne conclut en disant : « Le bon exemple est contagieux. »

Effectivement, le moyen indiqué par notre correspondant serait très sérieux, puisqu'il est appliqué, et puisque la ville d'Argentan a constaté que la moto-pompe rendait de grands services en cas de sinistre.

A qui de droit d'étudier la question.

L. B.

### Planteurs

Dimanche a eu lieu à Cahors, dans une des salles de la Mairie la réunion des délégués des syndicats des planteurs de tabac du Lot.

MM. Delport président, et Delmas, députés, assistaient à la réunion et ont fourni toutes explications relatives au nouveau mode de fixation du prix des tabacs indigènes.

### Commissions d'expertise

Voici la composition des Commissions d'expertise :

#### MAGASIN DE CAHORS.

EXPERTS DES PLANTEURS.  
1<sup>re</sup> Commission. — MM. Marcenac, de Marcelliac et Cabarro, d'Arcambal, titulaires ; — Alazard, de Cailbac et Bastide, de Sabadel-Lauzès, suppléants ; — Arbitres : Oulié, de Brengues, titulaire ; Miquel Jean, d'Espère, suppléant.

2<sup>e</sup> Commission. — MM. Ayral, de Larnagol et Cossé, de Cahors, titulaires ; — Joffreau, de Prayssac et Couderc, de Saint-Géry, suppléants ; — Arbitres : Berbié Jacques, de Cahors, titulaire ; Touzla Albert, de Larnagol, suppléant.

3<sup>e</sup> Commission. — MM. Jean Conquet, de Larroque-des-Arcs et Paul Conquet, de Tour-de-Faure, titulaires ; — Feyret, de Lamadeleine et Roques Armand, de Cajarc, suppléants. — Arbitres : Rubles, de Tour-de-Faure, titulaire ; Deneux Anloine, de Lamadeleine, suppléant.

MAGASIN DE SOULLAC.  
Commission unique. — MM. Gouygon, de Strenquels et Giestie, de Salviac, titulaires ; — Gibert, de Gourdon et Lautard, de Saint-Germain, suppléants.

EXPERTS DE L'ADMINISTRATION  
MAGASIN DE CAHORS  
1<sup>re</sup> Commission. — M. Pouey, Entreposeur, M. Andrieu, vérificateur ; — M. Marty, commis de culture, suppléant.

2<sup>e</sup> Commission. — M. Gisquet, François, Contrôleur principal à Cahors ; M. Lasne, Contrôleur à Cahors ; M. Lagarrigue, commis de culture, suppléant.

3<sup>e</sup> Commission. — M. Fourgous, Contrôleur à Gourdon ; M. Thévenon, vérificateur ; M. Verdou, commis de culture, suppléant.

MAGASIN DE SOULLAC  
Commission unique. — M. Dalet, Entreposeur ; — M. Lespinasse, Contrôleur principal ; M. Guittény, commis de culture, suppléant.

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

## La question des réparations A la C. D. R.

La Commission des Réparations s'est réunie ce matin à 9 h. 30. M. Lubson, président du Syndicat Allemand des charbons, arrivé ce matin à 7 h. 30, s'était joint à la délégation allemande. On ne connaît pas ce soir la décision de la Commission.

## Pas de négociations séparées entre la France et le Reich

De Berlin : Le gouvernement allemand est décidé à ne pas entrer en négociations séparées avec la France sur la question des réparations : il ne veut parler qu'avec l'Entente dans son ensemble.

## L'opinion allemande

De Berlin : La presse berlinoise est presque unanime à déclarer que les mesures, que la France se propose de prendre, constituent un acte de guerre, auquel l'Allemagne ne saurait parer qu'en gardant un calme absolu et en proclamant son droit à la justice.

## Les dettes interalliées et les Etats-Unis

De Washington : Le discours de M. Baldwin, à la conférence anglo-américaine de consolidation des dettes, a produit une impression favorable dans les milieux officiels américains.

## Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis en Conseil ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

## AVIS

Le Recouvreur des Domaines à CAHORS informe le public que la vente de l'immeuble sis à Pech de Saint-Julien, commune de Cahors, appartenant à l'Etat, qui devait avoir lieu le 11 Janvier 1922, est renvoyée à une date ultérieure.

## ETUDE

## M<sup>e</sup> E. CONTOU

GRADUÉ EN DROIT

## HUISSIER A CAHORS

Samedi treize janvier 1922, à 14 heures, allées Fénélon, à CAHORS, il sera vendu aux enchères publiques :

1° une jument, Robe noire 1 m 51.  
2° un cheval Bai 1 m. 57  
provenant de la gendarmerie.

## A VENDRE

Avec jouissance immédiate

## Vaste Propriété

Formant Deux Domaines  
situés dans les communes  
de LIMOGNE et CALVIGNAC (Lot)

composés de bâtiments d'exploitation et d'habitation en parfait état, terres à labouir, grosses quantités de bois à exploiter de suite, truffiers en production, élevage de moutons et chevaux. Contenance approximative : 300 hectares. Proximité de chef-lieu de canton et voie ferrée.

## OCASION A SAISIR

S'adresser à M. RAMES, notaire à Limogne, ou à M. LALANDE, régisseur au Château de Cénévères (Lot).

Sommes vendeurs de pommes de terre pour consommation, Jaunes, Beauvais Rouge, fin de siècle par wagons de 10 tonnes en vrac. S'adresser Société BOUNILHAS Frères et Cie, à COURPIÈRE (Puy-de-Dôme).

Imp. COUESANT (personnel intéressé)

## Une recette utile

Faites vous-mêmes un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine, il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir instantanément le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs et les os, et pour guérir la faiblesse, la fatigue, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie.

La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux sangs pauvres la vitalité nécessaire pour devenir fort, robuste et résistant comme ceux qui respirent la santé. La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, cacao, fer et glycophosphate de chaux. Elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon dose pour faire un litre de vin fortifiant : 2 fr. 75.

Pharmacie Orliac à Cahors.

## Demande d'emploi par Sténo-Dactylo

Pouvant fournir référence  
S'adresser Bureau du Journal

ON DEMANDE A ACHETER

## plusieurs propriétés dans la région

depuis 20.000 fr., sans limite au-dessus

Faire offres de suite

A. M. L. VITRAC, banquier et courtier en immeubles, à SARLAT (Dordogne).

## ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

sans connaissance spéciale

6, Faubourg Cabazat

Travail assuré toute l'année

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

### FAILLITE

du sieur Henri SAISSAC,

cultivateur et lingerie,

"A la Femme Chic"

demeurant à Cahors,

rue Président-Wilson, n° 4

### Convocation des créanciers

pour production de titres et

vérification des créances.

### DEUXIÈME ET DERNIER AVIS

Messieurs les créanciers de la dite

faillite qui n'ont pas encore produit

leurs titres de créances sont prévenus

que la dernière assemblée pour la

vérification des créances doit

avoir lieu :

Le trente janvier mil neuf cent

vingt-trois, jour de mardi, à treize

heures, au Tribunal de Commerce de

Cahors, Palais de Justice.

En conséquence, ils doivent remettre, avant cette époque, leurs

titres de créances accompagnés d'un

bordereau sur papier libre, indicatif

des sommes par eux réclamées, entre

les mains de Monsieur L. ROUSSEAU,

syndic définitif de la dite faillite, ou

entre les mains du GREFIER du Tribunal de Commerce.

La présente insertion est faite en

conformité des dispositions de l'article

quatre cent quatre-vingt-trois du

Code de Commerce.

Le Greffier,

E. MANEYROL.

## Marché de La Villette

8 Janvier 1922

ESPÈCES

ENTRÉES

RENOU

1<sup>er</sup> qual. 2<sup>o</sup> qual. 3<sup>o</sup> qual.

Bœufs... 6.482 1.260 2,25 2,10 1,50

Vaches... 2.192 46 3,75 3,50 2,75

Taureaux... 15.457 2.123 3,75 3,50 3,00

Moutons... 4.462 5,30 5,50 5,00

Porc... 15.457 2.123 3,75 3,50 3,00

Porcs... 4.462 5,30 5,50 5,00

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et moutons, assez facile sur les veaux et calme sur les porcs.

Le co-gérant : M. DAROLLE.

## Tribunal des pensions

Sont nommés pour l'année 1922, membres du tribunal départemental des pensions de Cahors : M. Besse, docteur en médecine à Cahors ; suppléants : MM. Malbec et Rougier, docteurs en médecine à Cahors.

## Société d'agriculture du Lot

L'assemblée générale de la Société départementale d'Agriculture du Lot aura lieu à Cahors (Maison de l'Agriculture, ancien Evêché), le samedi 13 janvier, à 13 heures 30.

Ordre du jour : Installation du Président et d'un Vice-Président ; Programme d'action pour 1922 ; Création d'un Comité de reboisement ; Approbation des comptes de l'exercice 1922 ; Questions diverses.

## Société de Secours mutuels

Par arrêté du ministre de l'Hygiène, de l'assistance et de la prévoyance sociales, sont approuvés les statuts de la société de secours mutuels dite l'Amicale des combattants d'Autoire, à Autoire (Lot).

## Loi tendant à surseoir aux expulsions des locataires

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : Art. 1<sup>er</sup>. — Dans les localités, ou pour les personnes visées au paragraphe 2 de l'article 7 de la loi du 21 mars 1922, le juge de paix, lorsque le prix annuel du loyer en cours ne dépasse pas 1.000 fr., ou le juge des référés, lorsque le prix ne dépasse pas 8.000 francs, peut ordonner qu'il sera sursis, sous la forme d'un décret de grâce, à l'expulsion des locataires des locaux d'habitation ou de locaux commerciaux, lorsque ceux-ci sont atteints aux locaux d'habitation ou situés dans le même immeuble, sauf le droit d'occupation du propriétaire, dans les conditions prévues aux articles 4 et 13 de la loi du 31 mars 1922.

Lorsque les locaux auront été déjà loués à un nouveau locataire, celui-ci devra être appelé devant le juge de paix ou le juge des référés, à la requête du propriétaire.

Les locataires appelés à bénéficier de cette disposition devront avoir satisfait à leurs obligations et accepter les conditions de prix ou d'occupation fixées par le juge sur les bases de la loi du 31 mars 1922.

Le sursis accordé ne pourra dépasser le 1<sup>er</sup> juillet 1923.

La décision ne sera susceptible d'aucun recours.

## L'indemnité de colis aux prisonniers de guerre

La commission interministérielle des A. P. G., faisant actuellement une enquête, relative à l'indemnité de colis, l'Office central des A. P. G. porte à la connaissance des prisonniers inscrits à l'Office, qu'ils n'ont aucune démarche à faire, l'O. C. P. G. se chargeant de communiquer leurs noms à la commission précitée.

## Assises du Lot

La session des assises du Lot (1<sup>er</sup> trimestre) s'ouvrira à Cahors le lundi 5 mars.

## Défaut de déclaration d'étranger

Un nomade, de passage à Cahors, nommé Dominique Turco, s'est vu dresser procès-verbal pour défaut du permis de séjour.

Ce Turco, dont la femme purge en ce moment une peine d'emprisonnement, vivait dans une roulotte. Il est à présumer, d'après les renseignements qui le concernent que ce nomade est depuis plusieurs années sous le coup d'un arrêté d'expulsion.

Un procès-verbal a été dressé à une marchande ambulante, nommée Marie Tiscros, elle aussi d'origine espagnole qui, était, comme son compatriote Turco, démunie de sa déclaration d'étranger.

## Naissance

Nous apprenons avec plaisir que Mme Serres, ancienne linotypiste à l'imprimerie du Journal du Lot, épouse de Mme Holzer, contremaitresse à l'imprimerie, est, depuis lundi mère d'un gros garçon, prénommé Jean.

A la maman et au bébé, nos meilleurs vœux de santé, au papa et à tous les parents nos compliments.

## Trafic d'or

Une instruction est ouverte au sujet d'une affaire de trafic d'or qui aurait eu lieu dans le canton de Luzech, notamment à Castelfranc.

Un individu offrait d'acheter 40 francs des louis de 20 francs. Il est recherché.

## Plainte

Plainte a été déposée par M. le directeur de la Société d'extraction de minerai de Soturac, contre des ouvriers qui, nourris dans la maison, se prirent de querelle avec la servante au sujet de la nourriture et cassèrent verres et assiettes.

## Avis aux naifs

On assure qu'à l'une des dernières foires de Saint-Céré, une fermière des environs avait apporté une oie grasse.

Un monsieur, chapeau melon, veston de bonne coupe, pardessus sur le bras gauche, se présente et lui demande le prix.

Soixante francs, dit la femme. On tomba d'accord à cinquante-six. Le monsieur lui dit alors : « Voici trois pièces de 20 fr. en or, rendez-moi 4 francs ! »

Sans examiner les pièces, la bonne et naïve femme tout heureuse de posséder de l'or, s'empressa de lui remettre quatre coupures de 1 franc ; puis l'homme et l'oie partirent d'un côté et la femme de l'autre.

Quelques instants après, la pauvre femme s'aperçut que les trois louis n'étaient que trois pièces de 1 franc de la nouvelle monnaie.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### AVIRON CADURCIEN

CHAMPIONNAT DES PYRÉNÉES

(3<sup>e</sup> Série)

A CAHORS : Aviron Cahors (II) et Intime Sportive Toulousaine font match nul (0 à 0).

A TOULOUSE : Aviron Cadurcien (III) bat Intime Sportive Toulousaine par 3 à 0 (1 essai).

Le résultat du match équipes (I) de l'Aviron et de l'Intime n'est pas encore connu, par suite des incidents qui se sont produits au cours de cette partie.

## Tombola prime

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola prime organisée par les Magasins du Printemps à Cahors :

1 <sup>er</sup> lot 5.676	19 <sup>e</sup> lot 7.887	37 <sup>e</sup> lot 2.843
2 <sup>e</sup> » 9.342	20 <sup>e</sup> » 9.856	38 <sup>e</sup> » 8.922
3 <sup>e</sup> » 4.461	21 <sup>e</sup> » 13.056	39 <sup>e</sup> » 7.572
4 <sup>e</sup> » 4.977	22 <sup>e</sup> » 3.957	40 <sup>e</sup> » 6.545
5 <sup>e</sup> » 8.361	23 <sup>e</sup> » 4.132	41 <sup>e</sup> » 8.048
6 <sup>e</sup> » 7.665	24 <sup>e</sup> » 4.258	42 <sup>e</sup> » 9.341
7 <sup>e</sup> » 9.038	25 <sup>e</sup> » 4.342	43 <sup>e</sup> » 4.243
8 <sup>e</sup> » 3.948	26 <sup>e</sup> » 8.635	44 <sup>e</sup> » 4.614
9 <sup>e</sup> » 8.256	27 <sup>e</sup> » 2.117	45 <sup>e</sup> » 3.276
10 <sup>e</sup> » 3.956	28 <sup>e</sup> » 4.174	46 <sup>e</sup> » 6.364
11 <sup>e</sup> » 8.308	29 <sup>e</sup> » 8.836	47 <sup>e</sup> » 5.272
12 <sup>e</sup> » 4.776	30 <sup>e</sup> » 5.159	48 <sup>e</sup> » 7.275
13 <sup>e</sup> » 5.081	31 <sup>e</sup> » 10.874	49 <sup>e</sup> » 6.281
14 <sup>e</sup> » 6.916	32 <sup>e</sup> » 4.447	
15 <sup>e</sup> » 4.247	33 <sup>e</sup> » 12.868	Lots surprise
16 <sup>e</sup> » 3.163	34 <sup>e</sup> » 4.249	51 <sup>e</sup> 7.286
17 <sup>e</sup> » 10.865	35 <sup>e</sup> » 8.546	
18 <sup>e</sup> » 3.148	36 <sup>e</sup> » 8.546	

Les lots doivent être réclamés au bout d'un mois.

## Très bonne Modiste

capable d'assurer la Vente aux rayons de Mode est demandée de suite par les Grands Magasins de Nouveautés « Au Printemps », 9 et 11, rue du Maréchal Foch, à CAHORS.

## SITUATION D'AVENIR

Bons appointements  
Intéressée sur le chiffre d'affaires du rayon

## Tribunal des flagrants délits

L'audience des flagrants délits tenue dimanche 6 janvier, à 11 heures du matin, ont comparu 2 vagabonds qui avaient été arrêtés samedi soir.

Le mandat de dépôt a été confirmé.

## Castelfranc

Trafic d'or. — Il y a quelques temps un inconnu suivait les maisons de la commune pour proposer des lunettes. Mais là n'était pas son principal commerce, puisque dans certaines parait-il, il demandait si on n'avait pas des pièces d'or à vendre. Le soir même le personnage disparaissait.

Aux environs du 1<sup>er</sup> de l'an, un autre marchand de lunettes ou le même, descendait dans un hôtel de Castelfranc et retenait une chambre pour 3 ou 4 jours, pendant que sa femme battait la campagne dans la commune d'Anglars-Juillac.

Le soir venu, quand l'hôtelier présenta au marchand de lunettes le livre d'hôtel pour s'y inscrire, le bonhomme prit sa boîte et déguerpit rapidement. On ne l'a plus revu.

La gendarmerie de Luzech mise en éveil par certains racontars est sur une piste, et procède à une très sérieuse enquête sous les ordres du chef de brigade qui est un fin limier et qui paie largement de sa personne.

## Figeac

Etat civil du mois de décembre. — Naissances : Jeanne Lefèvre ; Céline Lamort ; Ferdinand Lavastrou ; Maria Pégat ; Georges Sol ; Jeanne Pouchal ; Hélène Silot.

Mariage : Abel Romée, et Marguerite Guilhem.

Décès : Catherine Buffet, veuve Delclaux, 75 ans, faubourg du Pin ; Natalie Ravanel, épouse Carravot, 56 ans, rue Prépinquière ; Marthe Gallié, veuve Granier, 79 ans, boulevard Wilson ; Albert Larnaudie, 42 ans, rue de la Brasserie ; Emile Roques, 42 ans, rue Legendre ; Marie Roumiguère, épouse Labarrière, 51 ans, faubourg d'Anjou ; Louise Servan, veuve Rouget, 73 ans, à la Roberte ; Mathilde Bergognieux, épouse Ramès, 66 ans, à Metz ; Pierre Valette, 76 ans, rue du Pin ; Antoine Bouby, 74 ans, hospice ; Clément Cayroux, 84 ans, à la Dusse.

Une femme irascible. — La dame L. M..., du village du Mas, commune de Saint-Félix, a un tempérament un peu belliqueux, dont M. D. P..., du même village, a connu les effets un peu vifs.

Pour un motif de contestation de passage, M. D. P... fut interpellé par les époux M... et, pour bien marquer ses prétentions, la dame L. M... lui administra une bonne gifle. Ce sont là des arguments frappants, qui ne prouvent rien et que pourrait regretter notre antagonisme car, s'il n'est pas permis de battre une femme, même avec un fleur, il y a la réciprocité pour l'homme, à plus forte raison avec les poings.

## Cajarc

Dimanche 7 janvier a eu lieu à la mairie la réunion des membres du Syndicat Agricole sous la présidence de M. Bramel. Paiement des cotisations et commande des engrais pour le printemps.

Ont été désignés membres du jury pour le concours des animaux gras qui aura lieu à Cajarc le jour de la foire du 10 février prochain : MM. Magné, de Cajarc et Lestang Marcellin, de Gaillac.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 82 ans, de Mme veuve Lavaysse, à Gaillac-Cajarc. Nos condoléances à la famille.

## St-Céré

Abattoir. — Au cours du mois de décembre 1922, il a été abattu :

4 bœufs, 188 veaux, 39 moutons, 25 brebis, 26 agneaux et 38 porcs. Au total, 320 animaux qui ont produit 18.730 kilos de viande nette.

En 1922, il a été abattu 61 bœufs, 1 vache, 219 veaux, 62 moutons, 124 brebis, 441 agneaux, 404 porcs et 1 cheval, soit 3.284 animaux ayant produit 197.319 kilos de viande nette.

## Gourdon

Etat-civil du mois de décembre 1922. — Naissances : Paule-Alberline Laval, à Lapeyrougne ; Fernand-Gabriel Faure, au Moulin de Carroul ; Anne-Marie-Jeanne-Christiane de Perrelli della Rocca, boulevard de la sous-Préfecture ; Josette-Marthe-Emma Monsarrat, boulevard Mainnil ; Jacques Vidieu, avenue Cavaignac.

Mariages : Frédéric Aussel, manoeuvre, 23 ans, à Gourdon et Léonie Tapie, s. p., 24 ans, à Gourdon.

Décès : Guillaume Bouygues, cultivateur, 70 ans, au Nomet ; Baptiste Denis, cultivateur, 45 ans, à Lalbenque ; Etienne Delmas, s. p., 74 ans, (hôpital) ; Antoine Larnaudie, s. p., 74 ans, à Tustal ; Rose Tréville, s. p., 51 ans, épouse Vargue, au Mas de Jacques ; Louise Sténégria, 1 an, à la Croix d'Orsal ; Jeanne Mauriès, s. p., 71 ans, veuve Malleville, avenue Gustave-Larroumet ; Raymond Blaty, cultivateur, 64 ans, à la Borie-Basse.

## Démographie. — Il a été enregistré dans la commune de Gourdon, pendant l'année 1922 :

Naissances, 82 ; mariages, 26 ; décès, 97 ; morts-nés, 4 ; divorces, 1.

Il y a cent ans (1822) il avait été enregistré :

Naissances, 160 ; mariages, 29 ; Décès, 123.

Il y a lieu de faire remarquer cependant que si l'on déduit du chiffre des décès survenus pendant l'année écoulée 20 décès d'étrangers à la commune, provenant en grande partie de l'hôpital, le nombre des naissances est supérieur à celui des décès.

Foire des Rois. — La foire des Rois qui a eu lieu le 6 courant a été très importante.

Il s'est fait de nombreuses transactions sur tous les marchés. Celui des bœufs a été particulièrement important. A l'airail aux cochons on a constaté une légère hausse.

Bonne journée pour le commerce Gourdonnais.

## Cressensac

Faire. — Notre foire du 5 janvier, malgré un temps peu favorable, a été assez importante. Voici les cours pratiqués :

Truffes : apport, 500 kilos environ, vendues au prix de 35 à 40 fr. le kilo ; foies gras, 22 à 25 fr. le kilo, selon qualité ; oies grasses, 10 fr. le kilo ; volaille, 6 fr. à 6 fr. 50 le kilo ; œufs, 4 fr. 50 la douzaine.

Pas de gibier.

Démographie. — Il a été inscrit, pour l'année 1922, sur le registre de l'état civil : 15 naissances, 20 décès, 13 publications de mariage, 5 mariages.

## Salviac

Obsèques glorieuses. — Dimanche 7 janvier, à 10 h. 1/2, au milieu d'une nombreuse affluence, eurent lieu les obsèques du soldat Joseph Pramit, classe 1902, soldat au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie, mort pour la France à l'hôpital de la Charité (Nièvre) des suites de ses blessures.

Les enfants de nos écoles, l'Amicale des démobilisés, le Conseil municipal, le Secours mutuel et une foule de parents et d'amis, rendirent les derniers honneurs à ce brave enfant de Salviac.

Au cimetière, M. le Docteur Cambornac, prononça le discours suivant :